

# Commune de Torreilles



## PLAN LOCAL D'URBANISME

Dossier de consultation de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites

ESPACES BOISÉS SIGNIFICATIFS AU TITRE  
DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME

## ESPACES BOISÉS SIGNIFICATIFS (AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME)

Dans les communes soumises à la loi littoral, le classement des « boisements les plus significatifs » est obligatoire après avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme.

Le projet de P.L.U propose de classer en EBC trois secteurs : les abords de la Chapelle de Juhègue, les rives du Bourdigou à la limite Est de l'urbanisation de Torreilles-village, et la pinède à l'embouchure du Bourdigou.

Ces boisements de qualité jouent un rôle paysager particulièrement intéressant, en constituant un ensemble architectural et paysager remarquable pour Juhègue, en soulignant le ruisseau du Bourdigou par un parc paysager et en préservant un espace boisé significatif et emblématique du littoral torreillan.

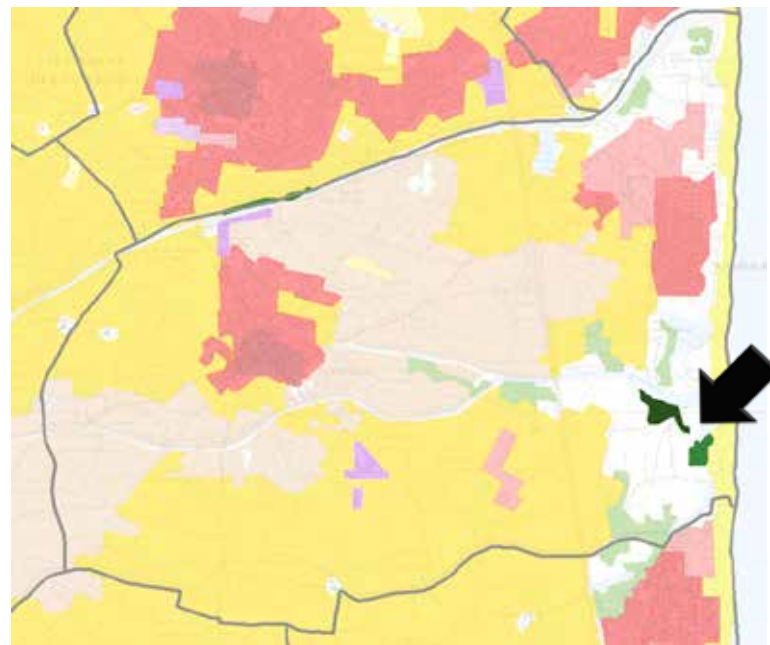


## ÉTAT DES MILIEUX BOISÉS SUR LA COMMUNE DE TORREILLES

La commune, territoire principalement agricole et littoral est très peu couverte par les espaces boisés, que ce soit des forêts, des bois, des alignements d'arbres, des haies... et qui plus est de qualité.

La carte ci-dessous (DREAL LR) présente l'occupation des sols SIG-LR en 2006; les éléments boisés sont représentés en vert foncé. On note bien leur faible représentativité.

Toutefois, ces données d'occupation des sols ont été identifiées à une grande échelle et sont peu précises.



Une simple photographie aérienne du territoire laisse apparaître d'autres formations boisées plus conséquentes. Néanmoins, sans modifier significativement la superficie boisée communale. On notera également que la plaine agricole est ponctuée de linéaires de haies coupe-vent composées de cyprès.





## COMPOSITION DES MILIEUX BOISÉS RÉPERTORIÉS



Parc de l'Avenue Georges Brassens et ses essences ornementales: cyprès, eucalyptus, oliviers, muriers platanes, lauriers roses...



Pinède à l'embouchure du Bourdigou - Mas Pagnon



Parc de la Chapelle de Juhègues: cèdres, pins maritimes et autres résineux, oliviers, robiniers, platanes...



Rive gauche du Bourdigou: saules, peupliers, platanes, mimosas, eucalyptus...



Alignements de platanes le long du Ruisseau de Torreilles



Entrée de ville depuis Saint-Laurent de la Salanque composée de platanes et de pins maritimes



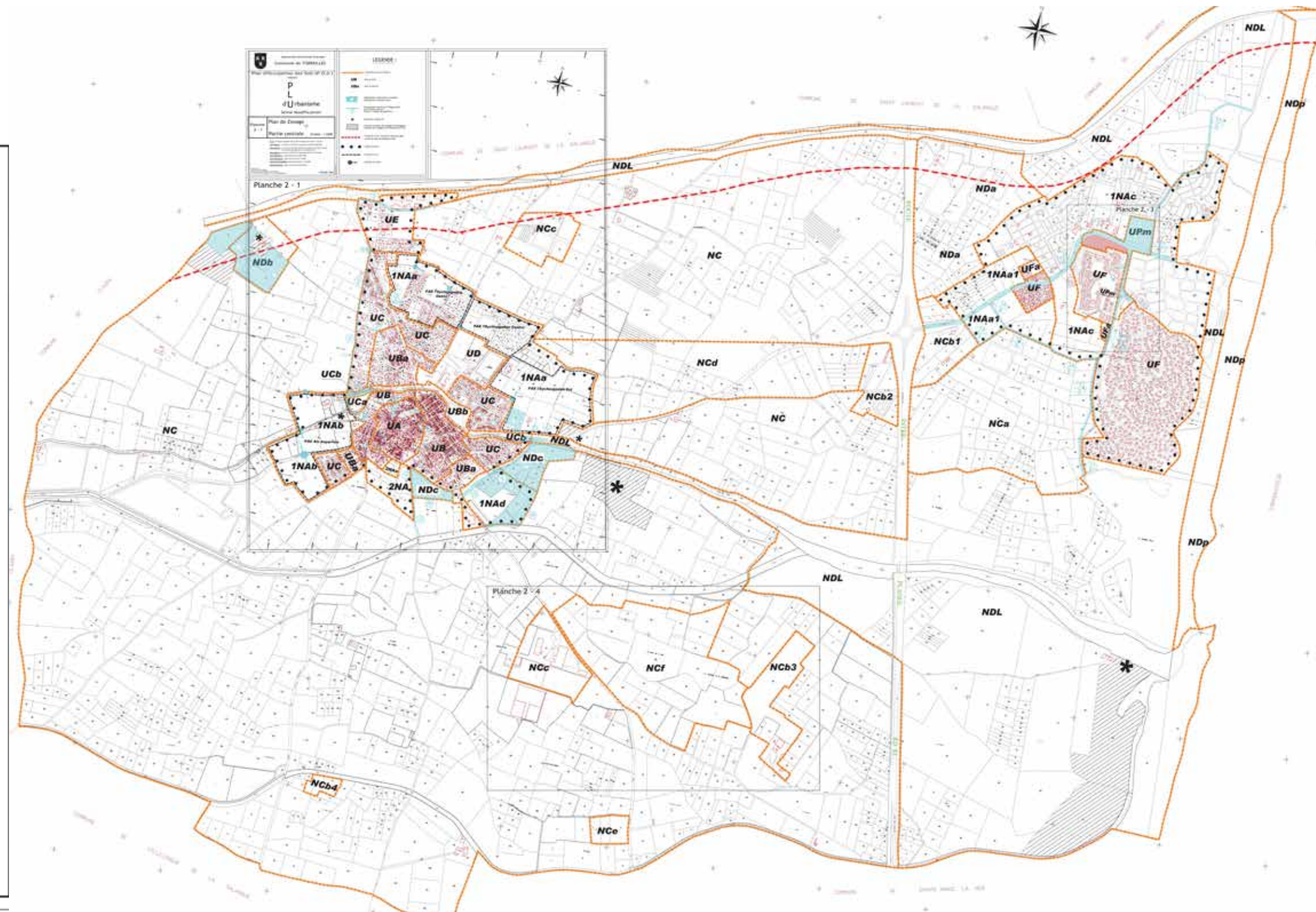
# BOISEMENTS CLASSÉS AU SEIN DES DOCUMENTS D'URBANISME

## PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Au sein du Plan d'Occupation des Sols, **aucun** Espace Boisé Classé n'avait été identifié.

### LEGENDE :

	Limite de Zone ou de Secteur
<b>UB</b>	Nom de Zone
<b>UBa</b>	Nom de Secteur
	Partie Centrale : voir Zonage Planche 2 - 1
	Zone UPm (Quartier de la Plage) : voir Zonage Planche 2 - 3
	Zones NCc Ncf Ncb3 (Quartier base ULM) : voir Zonage Planche 2 - 4
	Emplacement réservé pour la Création d'Équipement ou Espace Public
	Emplacement réservé pour l'Élargissement ou la Création de Voie Numéro / Largeur de plateforme
	Patrimoine à Préserver
	Parcelles contenant des Vestiges archéologiques repérées dans le Rapport de Présentation du PLU
	Limite des 150 m. de largeur Inconstructibles à partir du haut des Berges de l'Agly
	Limite du D.P.U.
	Limite de P.A.E.
	Intention de Voirie

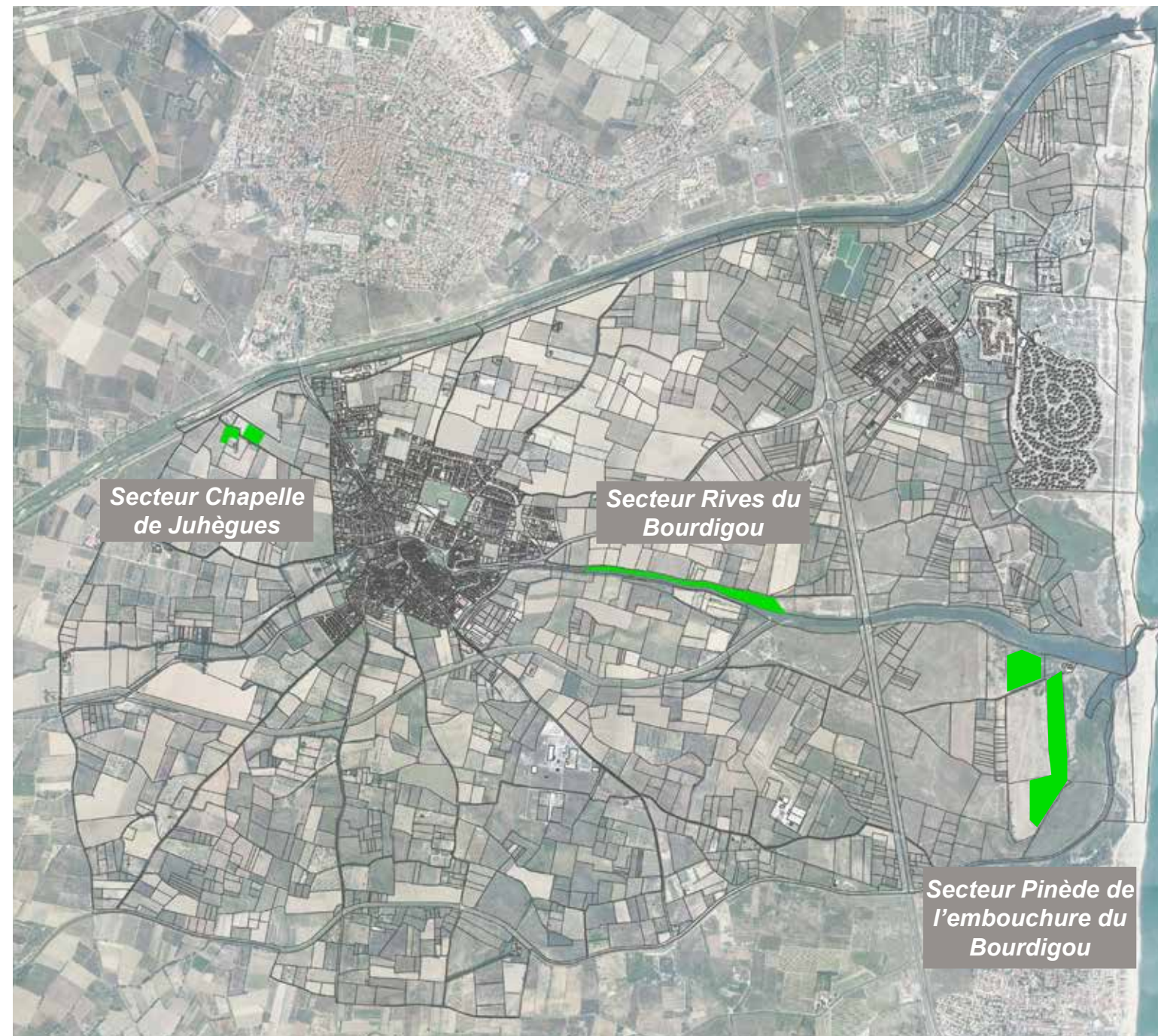




# BOISEMENTS CLASSÉS AU SEIN DES DOCUMENTS D'URBANISME

## PLAN LOCAL D'URBANISME

Afin de répondre à l'article L.113-1 du Code de l'urbanisme la commune choisit de classer trois entités boisées sur son territoire parmi celles qui ont été recensées: le parc de la chapelle de Juhègues et la pinède adjacente, la rive gauche du Bourdigou et la pinède de l'embouchure du Bourdigou. La superficie d'EBC au sein du PLU s'élève donc à 13,77 ha.





## RIVE GAUCHE DU BOURDIGOU

**Superficie: 3.04 ha**

Il s'agit d'un boisement planté soulignant le ruisseau du Bourdigou. On y retrouve les essences suivantes à dominante ornementale: tamaris, micocoulier, peuplier, platane, mimosa, palmier, saule pleureur, eucalyptus, pin maritime...

Cet espace est encadré au Nord par une petite voie goudronnée reliant le littoral, et au Sud par le Bourdigou. La séparation avec la route est marquée par une haie basse entretenue de pytosporum, laurier rose, lierre... On note que l'Est du périmètre présente une diversité végétale plus réduite, dominée par les pins maritimes. C'est cette diversité réduite qui conduit à limiter le classement de cet espace à l'Est sans y intégrer la pinède en devenir, préférant centrer le classement sur l'espace dominé par des espèces ornementales et variées. De même la limite Ouest s'arrête au départ de l'alignement de platane qui vient border la route, considérant que son intérêt paysager est moindre.

Il s'agit donc d'un espace aménagé de promenade et de loisirs qui formera, à terme, un vaste espace ombragé. En bordure de cours d'eau, il représente un îlot de fraîcheur à proximité immédiate de l'espace urbain, et participe à la trame Verte et Bleue du territoire.

Le Bourdigou a été identifié au sein du DOO du SCOT Plaine du Roussillon dans la prescription A.6.1 «Reconnaitre les sites emblématiques du littoral» comme faisant partie des boisements les plus significatifs à repérer et à classer. De plus, l'extrémité Est de ce boisement est incluse dans les zonages d'inventaire suivants :

- ZNIEFF de type 1 et ENS «embouchure de l'Agly, du Bourdigou et de l'Auque»







## RIVE GAUCHE DU BOURDIGOU

D'Ouest en Est, depuis la zone urbaine vers la zone littorale, la végétation est d'abord de haute tige, notamment marquée par de grands eucalyptus, et diversifiée en essences. L'espace sous plantation est engazonné et entretenu donnant l'image d'un parc urbain.

En allant vers l'Est la diversification végétale est moins prononcée et se caractérise par des essences plus proches de celles que l'on retrouve en milieu naturel, pins et tamaris notamment. Les interstices de milieux ouverts sont également composés d'une végétation plus naturelle et présentent un entretien moindre, donnant ainsi un aspect plus sauvage à cette partie de l'espace boisé.

On observe finalement un gradient de naturalité d'Ouest en Est, profitable à une variation d'ambiance tout le long de la promenade au bord du Bourdigou.





## PINÈDE À L'EMBOUCHURE DU BOURDIGOU

**Superficie: 9,55 ha**

Il s'agit d'une pinède dense bordant le Mas Pagnon à l'Ouest et la rive droite de l'embouchure du Bourdigou.

Elle forme le seul élément boisé de taille conséquente de la frange littoral torreillane et se trouve par ailleurs en espace remarquable au titre de la loi Littoral. Elle est incluse dans un éventuel projet de rachat du mas par le Conseil départemental ou la Communauté Urbaine de Perpignan visant à créer un aménagement permettant la visite du site tout en le préservant.

Le Bourdigou a été identifié au sein du DOO du SCOT Plaine du Roussillon dans la prescription A.6.1 «Reconnaitre les sites emblématiques du littoral» comme faisant partie des boisements les plus significatifs à repérer et à classer. Le boisement en lui-même est intégré dans un cœur de nature à protéger.

Les haies et boisement relictuels plus à l'Ouest sont exclues de ce classement, n'ayant pas le même intérêt paysager en regard du littoral et les sujets composant ces petites pinèdes n'ayant pas un caractère remarquable équivalent.

De plus, il est inclus dans les zonages de protection et d'inventaire suivants :

- ZPS et SIC «complexe lagunaire de Salses-Leucate»
- ZNIEFF de type 1 et ENS «embouchure de l'Agly, du Bourdigou et de l'Auque»
- ZNIEFF de type 2 «lido et marais de Torreilles»



### Intérêt du classement

- > Seul espace boisé conséquent de la frange littorale
- > Spécimens relativement anciens
- > Préservation et renforcement du caractère naturel et de tranquillité de l'embouchure par l'écran végétal formé
- > Espace à identifier dans le DOO du SCOT Plaine du Roussillon, mais également dans un cœur de nature à protéger
- > Espace inclus en partie dans des zones de protection et d'inventaire



# PINÈDE À L'EMBOUCHURE DU BOURDIGOU



La pinède autour du Mas Pagnon, relativement difficile d'accès du fait de la propriété privée et des clôtures barbelés, se divise en deux entités:

> Une au Nord dense et compacte bordant le mas, formant une masse boisée imposante aux abords du Bourdigou. C'est le seul boisement de cette ampleur sur la frange littorale. Enfin, c'est un boisement relativement ancien, d'âge probablement séculaire, au moins pour la moitié de pinède la plus proche du mas.



> Une au Sud, linéaire bordant la frange Est de la vaste zone humide constituée de l'embouchure de l'Auque et du Bourdigou. Elle forme ici un écran végétal entre espaces littoraux (zones humides, dunes, mer...) et prés salés jusqu'à la RD81, renforçant ainsi la sensation de naturalité, de tranquillité, voire de relatif isolement des espaces situés à l'Est de cette frange boisée.

Frange de pins longeant l'embouchure de l'Auque et du Bourdigou du Nord...



... au Sud



Vue de la pinède depuis l'espace littoral





# CHAPELLE DE JUHÈGUES

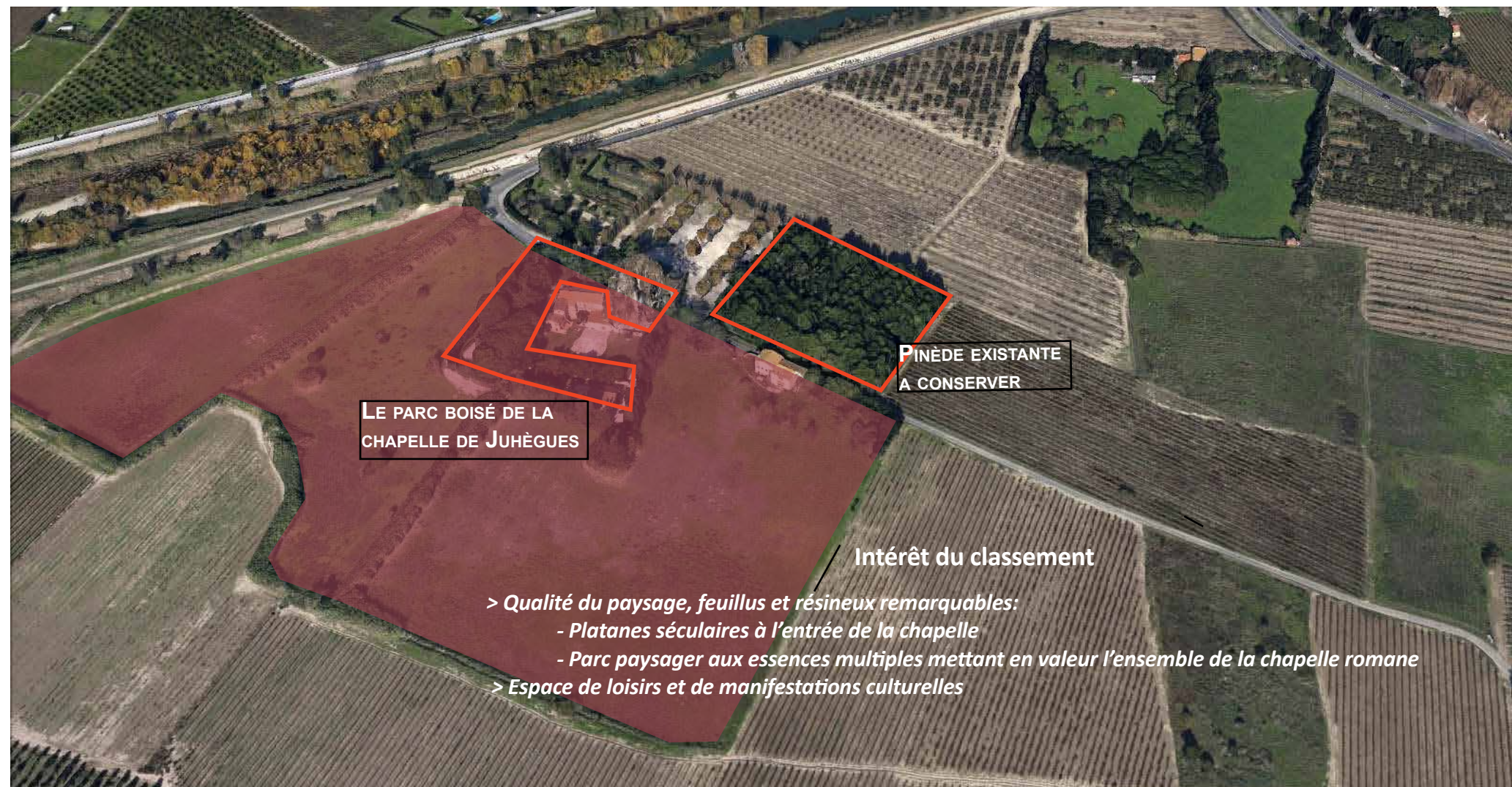
**Superficie: 0.54 ha pour le parc de la chapelle, 0.64 ha pour la pinède adjacente, soit un total de 1.18 ha**

Composé d'une chapelle dédiée à la vierge, d'un ermitage, d'une enceinte et de bâtiments annexes, ce site s'étend sur plusieurs hectares et a été magnifiquement restauré par la commune ces dernières années. Il accueille tout au long de l'année de nombreuses manifestations.

Les boisements concernés par le classement en EBC sont constitués de deux entités adjacentes à la Chapelle de Juhègues. Le parc présente plusieurs essences et notamment des résineux: cèdres, pins maritimes ainsi que deux haies au Sud composant un écran depuis la chapelle. La pinède à l'Est est un boisement monospécifique de pins maritimes plantés de manière uniforme. Le tout est intégré dans un ensemble composé de champs de vignes, champs d'abricotiers et maraîchers. Les haies encadrant la dépendance de la chapelle au Sud de celle-ci sont exclues du classement ne présentant aucun caractère remarquable particulier

Le site originel a été préservé, de nombreuses activités et manifestations culturelles utilisent les qualités paysagères et le patrimoine végétal en présence: festival de Jazz, de cinéma, musique classique, floralies... Ouvert aux visiteurs, le parc ceinturant la chapelle est un lieu préservé.

 Espace réservé





## CHAPELLE DE JUHÈGUES



Ecrin boisé au sein de l'espace agricole, ces boisements offrent une bulle de diversité dans le paysage.

Les abords de la chapelle, particulièrement aménagés et entretenus offrent un cadre de nature structuré et apaisant, mélangeant les ambiances minérales et végétales.



# EPP

## LES ÉLÉMENTS DU PAYSAGE À PRÉSERVER (AU TITRE DE L'ARTICLE L151-23)

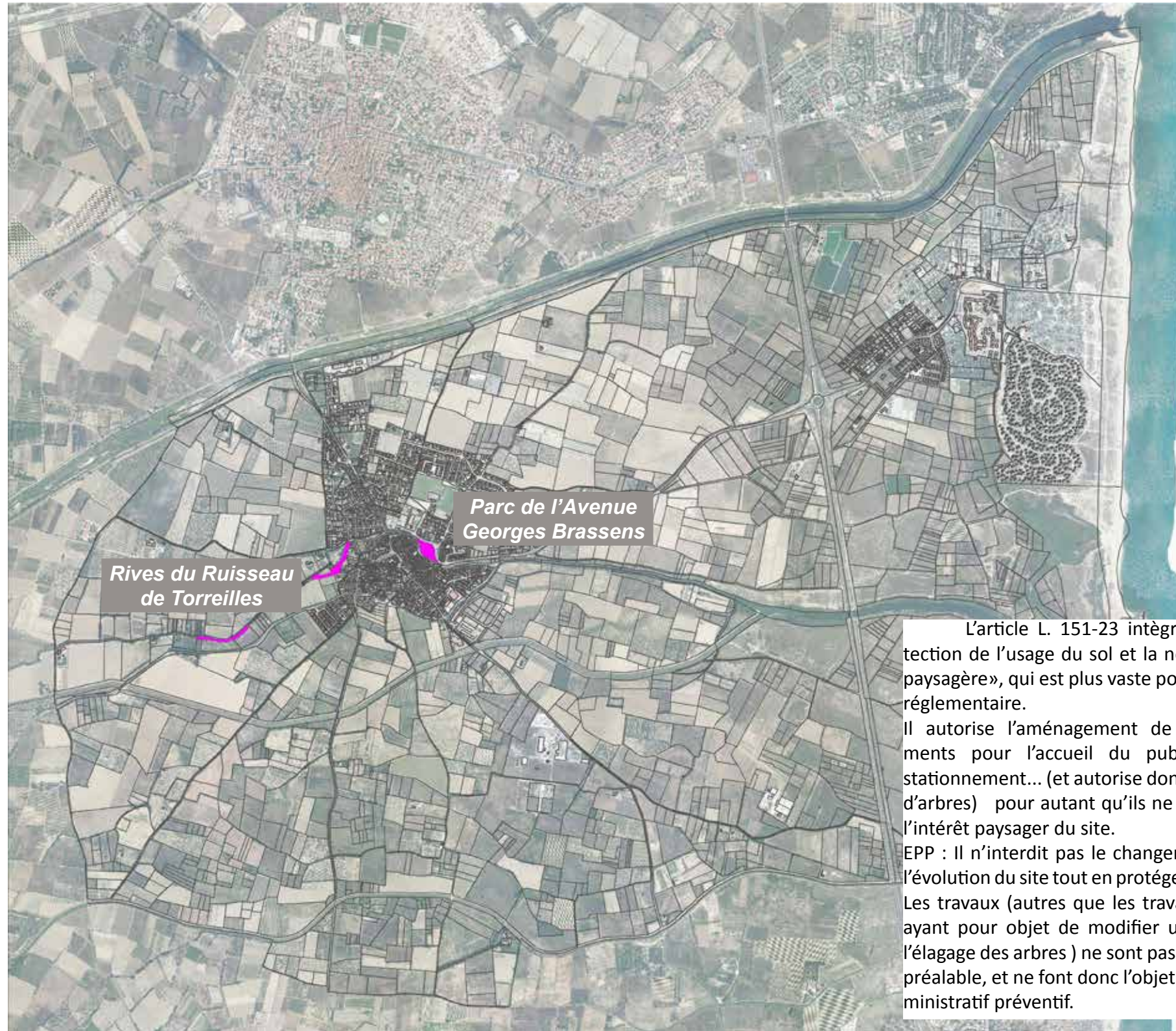
Si la commission départementale de la nature, des sites et paysages n'a pas à se prononcer sur le classement des bois et haies au titre des éléments du paysage à préserver, la commune peut néanmoins développer sa politique en la matière dans ce document, afin de donner une vision d'ensemble à la commission.

La commune peut envisager, dans le cadre de son PLU, un classement des réservoirs de biodiversité et corridors aquatiques ainsi que des ripisylves accompagnant les cours d'eau, en élément du paysage à préserver au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme.

Il en va de même pour deux secteurs boisés du secteur des Asparrots, futur secteur urbanisé accueillant le moulin de Torreilles (dernier édifice historique important dont les origines remontent aux XII-XIII èmes siècle) comprenant des alignements de platanes aux abords du Ruisseau de Torreilles. Ces secteurs seront également protégés en éléments du paysage à préserver.



## EPP AU SEIN DU PLAN LOCAL D'URBANISME



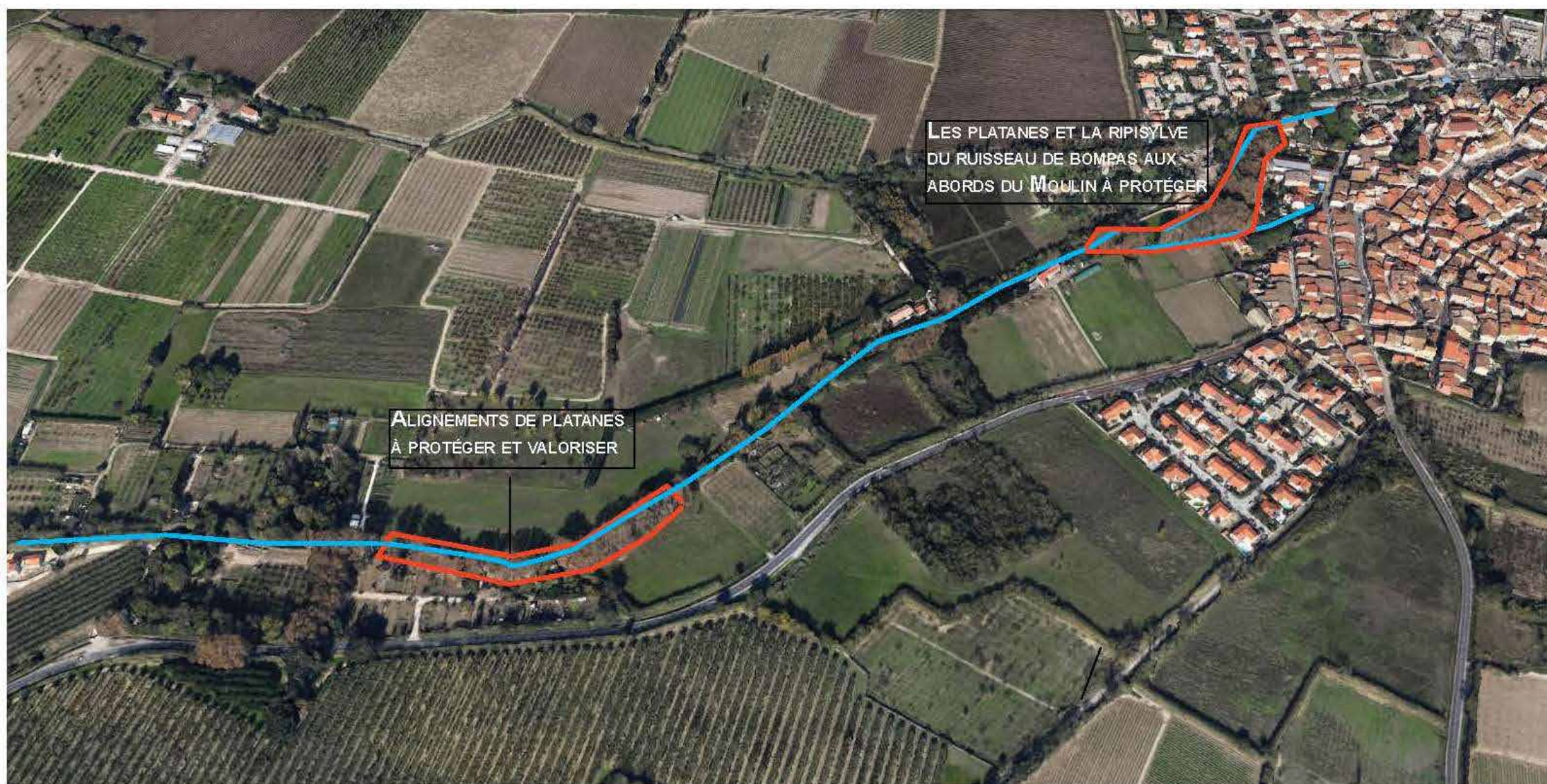
L'article L. 151-23 intègre à la fois une protection de l'usage du sol et la notion de «protection paysagère», qui est plus vaste pour son interprétation réglementaire.

Il autorise l'aménagement de chemins, d'équipements pour l'accueil du public, des places de stationnement... (et autorise donc l'abattage ponctuel d'arbres) pour autant qu'ils ne mettent pas en péril l'intérêt paysager du site.

EPP : Il n'interdit pas le changement d'affectation ni l'évolution du site tout en protégeant le cadre existant. Les travaux (autres que les travaux de construction) ayant pour objet de modifier un EPP (par exemple l'élagage des arbres) ne sont pas soumis à déclaration préalable, et ne font donc l'objet d'aucun contrôle administratif préventif.



## RIVES DU RUISSEAU DE TORREILLES



### CARACTERISATION

Alignements de platanes aux abords du ruisseau, témoignage d'une ancienne propriété agricole. Beaux alignements de platanes qui marquent le réseau hydrographique constituant des ensembles homogènes.

### USAGE SOCIAL

Le moulin de Torreilles est le dernier édifice historique important. Ce moulin à eau, dont les origines remontent aux XII -XIII èmes siècle, a été construit en marge du village, offrant un agréable cadre, des ambiances à préserver. Le ruisseau de Bompas alimentait le moulin dont les meules, activées par le courant, écrasaient les grains de blé et autres céréales, avant la suprématie de la vigne, puis celles des verges et primeurs. L'ensemble est restauré avec goût par le dernier viticulteur de la commune.

### INTERET PAYSAGER

Qualité du paysage, feuillus remarquables :

- a) platanes d'accompagnement du ruisseau de Bompas, participent à la mise en valeur du cours d'eau.
- b) Intérêt de préserver des espaces boisés dans la future urbanisation du quartier.
- c) Intérêt de préserver ces alignements qui apportent ombre et fraîcheur nécessaires aux jardins familiaux et qui offrent un espace naturel en limite d'urbanisation.



## PARC DE L'AVENUE GEORGES BRASSENS



CARACTERISATION: Essences variées dans un espace ludique et de promenade. Espace vert et arboré entretenu.

### INTERET PAYSAGER:

Espace vert central au sein d'un tissu urbain dense

Espace de loisirs, aire de jeux

Boisement composé d'essences variées mettant en valeur les rives artificialisées du Ruisseau de Torrelles dans sa traversée du village.



## SYNTHÈSE DE LA PRÉSERVATION DES ENTITÉS BOISÉES DU TERRITOIRE

Entité concernée	Type de classement	Justification pour des motifs d'urbanisme
Alignements d'arbres en entrée de ville côté Saint-Laurent de la Salanque	Aucun	L'entrée de ville depuis Saint-Laurent de la Salanque fait l'objet d'un projet de réaménagement. La commune souhaite préserver les alignements d'arbres. Toutefois, afin de ne pas limiter le réaménagement de cet espace, la commune choisit de ne pas classer ces alignements en EBC.
Boisements de Juhègues	Espace Boisé Classé	Qualité paysagère marquée Arbres séculaires et essences multiples Espace de loisirs et de manifestations culturelles
Alignements boisés aux abords du Ruisseau de Torreilles	L.151-23 - Elément du Paysage à Préserver	La commune souhaite marquer et asseoir sa volonté de préserver les alignements de vieux platanes le long du Ruisseau de Torreilles. La zone faisant l'objet d'un aménagement urbain au sein du PLU (ZAC Les Asparrots), elle les classe en EPP. Elle réaffirme leur prise en compte via les OAP du secteur.
Parc de l'Avenue Georges Brassens	L.151-23- Elément du Paysage à Préserver	S'agissant d'une zone d'activités de loisirs fréquentée et d'une aire de jeux, la commune, toute en préservant les éléments boisés de ce parc souhaite se laisser des latitudes d'entretien et d'aménagement du parc; c'est pourquoi un classement en EPP a été choisi.
Boisements rive gauche du Bourdigou	Espace Boisé Classé	Espace boisé, de grande superficie et d'essences variées, sur un territoire peu couvert par ce type de milieux Espace de promenade et de loisirs Ilôt de fraîcheur à proximité de l'espace urbain Mise en valeur du Bourdigou
Pinède et alignements de pins à l'embouchure du Bourdigou	Espace Boisé Classé	Seul espace boisé de taille conséquente sur la frange littorale de Torreilles Au sein d'espaces remarquables au titre de la Loi Littoral Fait partie intégrante d'un éventuel projet d'aménagement naturel du Mas Pagnon



# C o n c l u s i o n

La validation de cette proposition de classement en EBC aura des impacts positifs :

- Sur le paysage, en inscrivant durablement les boisements dans le territoire
- Sur la trame verte et bleue, en permettant de préserver les corridors écologiques et ainsi en permettant la circulation des espèces, et donc en favorisant la biodiversité
- Sur la qualité de l'eau, en s'assurant du maintien du rôle épuratoire joué par les boisements en bordures de cours d'eau.
- Sur le confort thermique d'été en préservant des espaces ombragés à proximité des secteurs urbanisés

L'environnement paysager est de grande qualité et participe au caractère particulier et identitaire de Torreilles.